



APPEL A PROJET

Œuvres Artistiques

Politique culturelle de la Ville de Melun

Dans le cadre d'un nouveau partenariat avec les propriétaires de la péniche « La Guinguette Geek » et de sa politique culturelle hors-les-murs, la ville de Melun souhaite contribuer à l'installation et à l'exposition d'œuvres grands formats sur des thématiques portant sur le patrimoine melunais.

Cette année, la ville de Melun souhaite mettre à l'honneur Marcel COULON dans le cadre du 80^{ème} anniversaire de la Libération.

En août 1944, à Melun, il avait traversé la Seine à la nage, et évité un bombardement. Son action héroïque a certainement permis de sauver de nombreuses vies. Marcel Coulon, un Résistant membre des Forces françaises de l'intérieur (FFI). Pour comprendre l'étoffe de ce héros, il faut remonter à l'été 1944, lors de la Libération de Melun. Dans la soirée du 24 août, il avait traversé la Seine à la nage à plusieurs reprises pour alerter les Américains des positions ennemies, ainsi que de l'emplacement de l'artillerie. *La République de Seine-et-Marne*
« Je voulais que Melun soit libérée » *Marcel Coulon*

I. Le projet

Chaque trimestre, la péniche Guinguette Geek exposera une œuvre différente. A ce titre, l'œuvre réalisée dans le cadre de ce présent appel à projets sera installée pour une durée de trois mois, du 01^{er} septembre au 23 novembre 2024. Elle intégrera ensuite un bâtiment municipal ou un établissement scolaire de Melun.

Les publics ciblés :

Une fois l'œuvre installée sur l'échafaudage, l'artiste ou le Collectif d'artistes doit pouvoir proposer des modes d'interventions adaptés aux différents publics. Ces rencontres seront organisées par l'Espace Saint-Jean qui communiquera auprès de ses partenaires et prendra les réservations en accord avec les disponibilités de l'artiste.

L'œuvre demandée :

L'artiste devra réaliser une œuvre qui sera installée sur le lieu d'implantation défini à l'article II au plus tard le 30 Août 2024.

L'artiste devra privilégier des matières et matériaux respectueux de l'environnement. L'œuvre devra être transportable et résister à l'érosion naturelle. L'œuvre ne devra pas excéder une hauteur de 2 mètres afin d'être ensuite installée dans un bâtiment municipal. Elle devra notamment respecter les dimensions des supports d'accrochage détaillées à l'article II. Elle sera installée par l'artiste sur un échafaudage standard en acier galvanisé. Elle ne devra pas nécessiter de raccordement spécifique aux réseaux (eau, électricité).

L'artiste devra prévoir un système d'accrochage simple mais sécurisé sur l'échafaudage. Des modèles d'implantation sont proposés à l'article II du présent appel à projets.

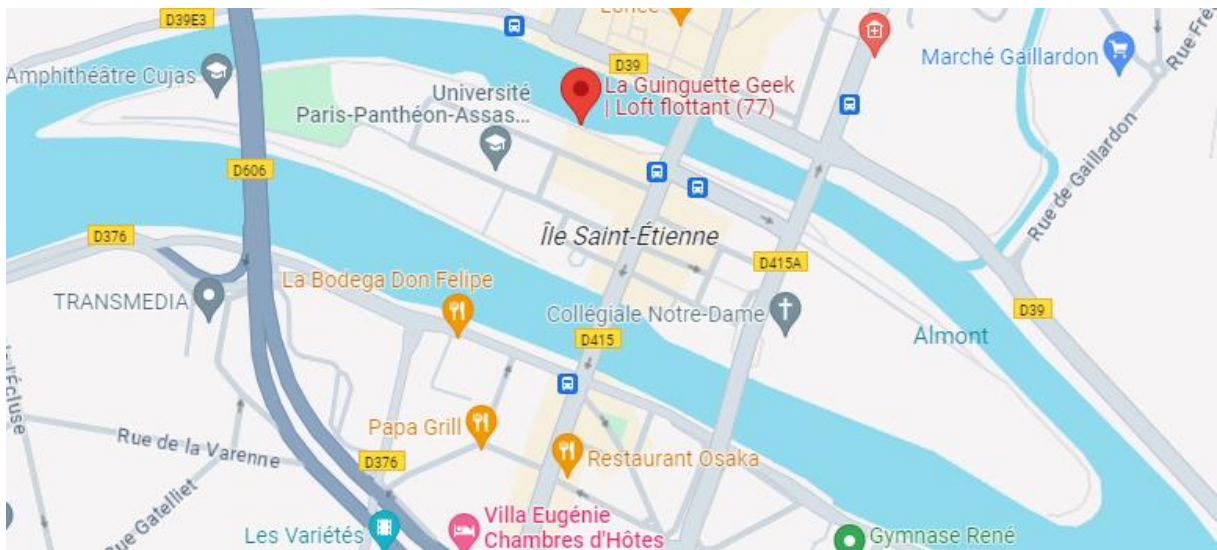
L'artiste devra détailler les éléments techniques du / des support(s) de son œuvre (PVC, toile...).

Retour en images :

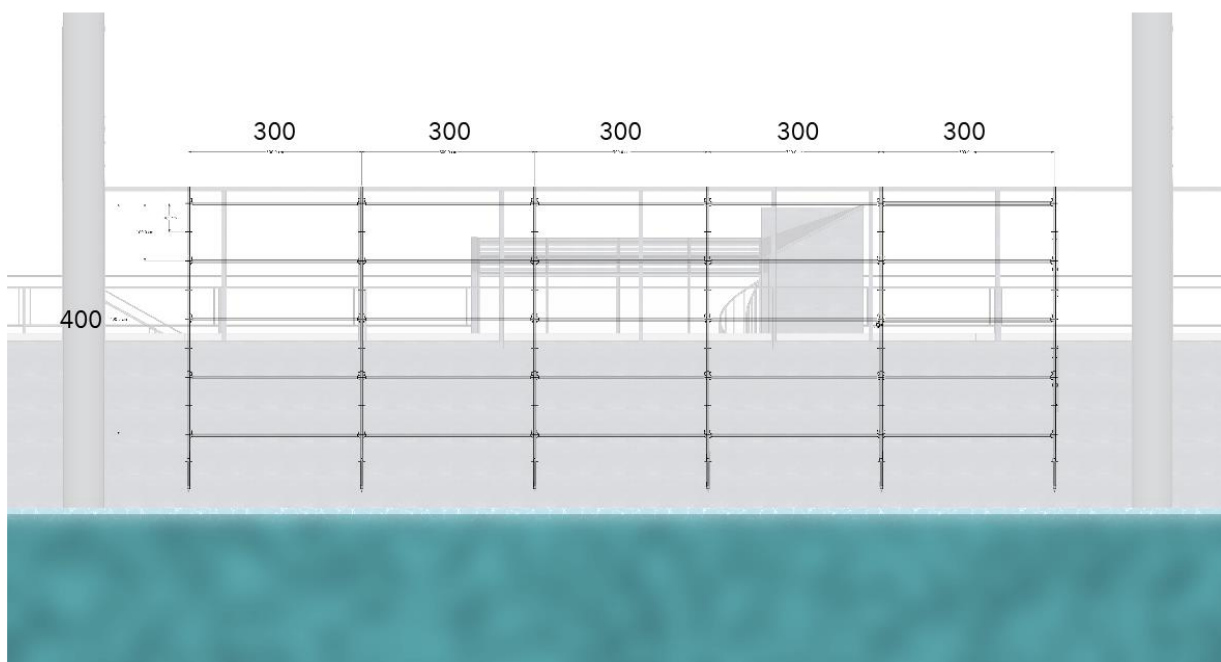
Afin que la ville de Melun et la Guinguette Geek communiquent sur cette action, l'ensemble du projet pourra être photographié : rencontres avec le public, création, installation de l'œuvre, inauguration.

Ces images pourront être diffusés par les coordinateurs du projet par différents médias, qu'il s'agisse des réseaux sociaux de la Ville de Melun ou du magazine municipal « Melun Mag ».

II. Site d'implantation de l'œuvre



Située en contrebas de la place Praslin, la péniche Guinguette Geek est amarrée sur le petit bras de la Seine. Son positionnement géographique l'intègre parfaitement dans le projet de la ville de Melun d'exposer des œuvres grands formats en bord de Seine.



Péniche Geek

Dimensions de l'échafaudage

15 mètres de large par 4 mètres de haut. La trame entre poteaux est de 3 mètres, avec une lisse horizontale tous les mètres.



Péniche Guinguette Geek – Échafaudage Nu



Péniche Guinguette Geek – Modèle Implantation 1



Péniche Guinguette Geek – Modèle Implantation 2



Péniche Guinguette Geek – Modèle Implantation 3



Péniche Guinguette Geek – Modèle implantation 4

III. Cadre juridique et financier

Éligibilité :

L'appel à candidature vise à sélectionner un artiste ou un collectif d'artistes. Toute personne physique majeure ou collectif d'artistes peut se porter candidat. Les candidats doivent néanmoins obligatoirement bénéficier d'un statut professionnel leur permettant de facturer la prestation. Ils devront également fournir une attestation de responsabilité civile et/ou professionnelle garantissant leur intervention.

Un contrat spécifiant les engagements de l'artiste ou du collectif d'artistes et la ville de Melun sera signé à l'issue de la procédure de sélection.

Les conditions financières :

La Ville de Melun prévoit un budget global alloué à la création et à l'installation de cette œuvre d'un montant de 3 000 € toutes taxes et toutes charges comprises. Un acompte de 30 % sera versé à la signature du contrat. Le solde sera payé à l'issue de la réalisation de l'œuvre.

Le montant de cette rétribution comprend :

- Le temps de travail avec les coordonnateurs du projet (représentants de la Ville de Melun, propriétaires de la péniche « Guinguette Geek ») ;
- La conception et la réalisation de l'œuvre ;
- L'achat – prise en charge des besoins matériels ;
- L'éventuel éclairage autonome de l'œuvre ;
- La cession de l'œuvre et des droits d'auteur y afférents à la ville de Melun, qui sera organisée contractuellement ;
- Les défraiements (transports / repas / frais de stationnement...).

IV. Critères de sélection et Composition du Jury

Les critères de sélection des nominés par le jury sont les suivants :

- Qualité du parcours artistique.
- Exigence de la démarche artistique.
- Faisabilité technique.
- Capacité de l'artiste à s'investir dans un programme de sensibilisation à l'art contemporain.
- Motivations de l'artiste.

Le jury sera composé de :

- Les propriétaires de la péniche Guinguette Geek.
- L' élu en charge de la Culture
- L' élu en charge de l' Education
- Le DGA en charge de la Culture
- La DGA en charge de l' Education
- La responsable de l' Espace Saint-Jean
- Les membres de la commission Culture

V. Dossier de Candidature

Les éléments à fournir :

- Un curriculum vitae faisant état notamment, en plus du parcours artistique, des expériences de médiation, de rapport aux publics ;
- Une note d'intention présentant les orientations artistiques du projet proposé, les impératifs liés à la présentation de l'œuvre, et intégrant également les éléments financiers ;
- Un book présentant le travail de l'artiste ;
- Une note technique précisant la durée de l'intervention ;
- Une liste des œuvres disponibles à des fins de diffusion ;
- Une esquisse de l'œuvre proposée ;
- Une attestation de formation permettant d'utiliser un échafaudage.

Le dossier artistique est impérativement à proposer sous format numérique (PDF ou lien Web).

VI. Le planning prévisionnel :

La réalisation de l'œuvre est prévue pour l'été 2024. Le calendrier définitif sera à préciser entre l'artiste ou le collectif d'artistes et la ville de Melun ; avec un impératif de fin de chantier avant le 30 août 2024.

02 juin 2024 : Date limite d'envoi des dossiers et devis détaillés.

Semaine du 10 juin 2024 : Notification aux candidats de la décision du jury de sélection par e-mail.

Fin-juin : Finalisation du projet entre l'équipe artistique, la ville et les propriétaires de la péniche « Guinguette Geek ».

Été 2024 : Réalisation de l'œuvre par l'artiste.

30 août 2024 : Installation de l'œuvre sur la péniche.

Date à définir : Inauguration en présence de l'artiste ou du collectif.

L'ensemble du dossier est à adresser pour le 2 juin 2024 par envoi électronique à l'adresse suivante : vorobal@ville-melun.fr.

Tout dossier incomplet ou qui ne respecterait pas la procédure d'envoi dématérialisée du dossier ne sera pas instruit.